REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
Enseignement secondaire II – formation professionnelle supérieure
Centre de formation professionnelle santé
Ecole supérieure d'hygiénistes dentaires

Novembre 2026

Conditions générales d'inscription à l'Ecole supérieure d'hygiénistes dentaires

Les demandes doivent obligatoirement être adressées par écrit à la Direction de l'école sous la forme exclusive du "**Dossier de candidature de l'Ecole supérieure d'hygiénistes dentaires de Genève**" et ce **dans le délai indiqué**.

Le dossier d'inscription est à télécharger sous le lien suivant :

https://edu.ge.ch/qr/4up

En cas de difficulté pour le téléchargement du dossier, vous pouvez contacter le secrétariat au **+41 (22) 388 35 00** ou à **echid@etat.ge.ch**.

Peuvent s'inscrire à l'examen d'aptitudes de l'Ecole supérieure d'hygiénistes dentaires, les candidates et candidats qui remplissent les conditions suivantes :

1. Avoir 18 ans révolus au cours de l'année civile de leur admission.
2. Être en possession d'un titre du secondaire II, de type :
 - 2.1 Certificat fédéral de capacité.
 - 2.2 Certificat de culture générale.
 - 2.3 Maturité professionnelle.
 - 2.4 Maturité gymnasiale.
 - 2.5 Tout autre certificat du secondaire II jugé équivalent par la Direction de l'école supérieure.
3. Répondre à l'un des critères de domicile suivants (REST C 1 10.31) :
 - 3.1 Les élèves genevois quel que soit leur domicile ou celui de leurs parents et qui ne sont pas domiciliés dans un autre canton au sens des conventions intercantonales;
 - 3.2 Les élèves majeurs, jusqu'à 25 ans, et dont l'un des parents, domicilié dans le canton, pourvoit à leur entretien selon la loi;
 - 3.3 Les élèves majeurs économiquement indépendants. Sont considérés comme économiquement indépendants :
 1° les élèves qui ont résidé en permanence dans le canton pendant 2 ans au moins et où ils ont exercé une activité lucrative au moins à mi-temps et sans être simultanément en formation; l'accomplissement de tâches éducatives et du service militaire sont considérés comme des activités lucratives,

2° les élèves, au bénéfice d'un permis frontalier et qui ont été assujettis à Genève à l'impôt sur le revenu de l'activité qu'ils ont exercée – au moins à mi-temps et sans interruption – pendant les 2 ans précédant leur admission;

3.4 Les élèves, dont le canton de domicile s'engage à prendre en charge les frais de formation prévus dans les conventions intercantonales;

3.5 Les élèves jusqu'à 25 ans révolus au 31 juillet, dont l'un des parents au moins remplit les conditions cumulatives suivantes :

1° il jouit du statut de frontalier,

2° il est assujetti à Genève à l'impôt sur le revenu de l'activité rémunérée qu'il exerce de manière permanente dans le canton au moins à mi-temps,

3° il subvient à l'entretien de l'élève selon la loi;

3.6 Les élèves jusqu'à 25 ans dont l'un des parents au moins remplit les conditions cumulatives suivantes :

1° il jouit du statut de fonctionnaire international,

2° il subvient à l'entretien de l'élève selon la loi.

4. Pour les non-francophones, attester d'un niveau de français B2 du portfolio européen des langues selon le Conseil de l'Europe.
5. Pour toutes les candidates et tous les candidats, y compris les titulaires d'un CFC d'assistante ou assistant dentaire, attester d'un stage récent de quatre jours comprenant au minimum 2 jours auprès d'une ou d'un hygiéniste dentaire pratiquant en Suisse.

Nombre de places disponibles : 40
La détermination des candidates et candidats s'effectue par les résultats obtenus aux tests d'aptitudes organisés durant le concours d'admission.

Durée de la formation :
La filière de formation hygiène dentaire comprend au minimum 5'400 heures de formation et dure, dans le cas d'une formation à plein-temps et sans interruption, 3 ans (début des cours : 26 août 2027).

Toutes les étudiantes et tous les étudiants, y compris les titulaires d'un CFC d'assistante ou assistant dentaire, suivent la formation de 3 ans plein temps.

Concours d'admission :
Les tests d'aptitudes organisés par l'école permettent d'identifier :

- le potentiel d'acquisition du savoir
- les compétences, plus précisément les compétences sociales et personnelles
- les aptitudes manuelles (en vue du travail minutieux de l'hygiéniste dentaire)

Le concours se déroule en deux temps :

1. La présélection, organisée en des tests sur ordinateur, déterminera les dossiers retenus pour la phase de sélection.
2. La phase de sélection des futures étudiantes et futurs étudiants comportera des tests manuels et un entretien avec la Direction de l'école et des membres de la commission d'admission.

Les candidates et candidats convoqués à la 2ème phase devront se soumettre à un examen médical, selon les exigences du CFPSa, et fournir un extrait du casier judiciaire.

Chaque personne peut se présenter trois fois au concours d'admission. La finance d'inscription n'est pas remboursable.

Financement :

Gratuité des études pour les ressortissants genevois, les frontaliers, les étrangers domiciliés à Genève (permis C ou B) depuis au moins 2 ans, ainsi que pour les confédérés domiciliés, depuis 2 ans minimum, dans l'un des cantons ayant signé l'accord intercantonal sur les écoles supérieures (AES).

Pour l'octroi de bourse éventuelle, les candidates et candidats doivent s'adresser à leur canton de domicile.

Autres dépenses à charge des étudiantes et étudiants (*ces indications sont susceptibles de varier*) :

	1ère année	2ème année	3ème année
Matériel clinique à acquérir (reste la propriété des étudiantes et étudiants)	CHF 2'500.-		
Frais administratifs	CHF 60.-	CHF 60.-	CHF 60.-
Assurance collective complémentaire accidents professionnels	CHF 8.-	CHF 8.-	CHF 8.-

Hébergement :

Au vu de la situation du logement à Genève, l'Ecole supérieure d'hygiénistes dentaires conseille aux candidates et candidats qui résident dans un canton éloigné de Genève de s'assurer d'un logement (contrat de location ferme) avant le début des cours. Estimation du coût de la location: de CHF 700.- à CHF 1'000.-.

Finance d'inscription : CHF 200.- **Délai d'inscription : 8 février 2027**

Ecole supérieure d'hygiénistes dentaires de Genève
Boulevard de la Cluse 16 - 1205 Genève
Tél. +41 (22) 388 35 00
echid@etat.ge.ch
https://edu.ge.ch/secondaire2/centre-de-formation-professionnelle-sante/accueil